

DEC142549DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC122119DAJ du 20 juillet 2012 portant nomination aux fonctions d'adjoints aux directeurs scientifiques référents ;

Vu le projet d'accord cadre international de collaboration dans la formation à la recherche en sciences humaines, MANUSASTRA entre l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université royale des Beaux-arts, l'Université nationale du Laos, l'Ecole française d'Extrême-Orient, l'Agence universitaire de la Francophonie et le Centre National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique à l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord cadre international de collaboration dans la formation à la recherche en sciences humaines, MANUSASTRA entre l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université royale des Beaux-arts, l'Université nationale du Laos, l'Ecole française d'Extrême-Orient, l'Agence universitaire de la Francophonie et le Centre National de la Recherche scientifique.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 novembre 2014

Alain Fuchs